



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2233

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : La Mulatière

Objet : Attribution de subventions d'équipement à l'association La Biennale de Lyon pour les travaux d'aménagement des Grandes Locos et des bureaux sur le site de l'ancien technicentre SNCF de La Mulatière

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Monsieur Bruno Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

**Présents** : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

**Conseil du 11 mars 2024****Délibération n° 2024-2233**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : La Mulatière

Objet : Attribution de subventions d'équipement à l'association La Biennale de Lyon pour les travaux d'aménagement des Grandes Locos et des bureaux sur le site de l'ancien technicentre SNCF de La Mulatière

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

L'opération Le Confluent - site du technicentre fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

L'ancien technicentre SNCF de La Mulatière est une vaste emprise de 20 ha située aux confins de la commune, entre le quartier du Confluent au nord, le Rhône et l'axe M7 à l'est, la voie de chemin de fer Lyon/Saint-Etienne à l'ouest et la rivière de l'Yzeron au sud. Emblématique et singulier, d'envergure métropolitaine, ce site majeur composé de bâtiments anciens majestueux, témoigne d'un riche passé industriel et constitue un ensemble patrimonial inédit dans le territoire.

Propriété de la SNCF et libéré de la majorité de ses activités industrielles, ce site fait l'objet de réflexions liées à sa future transformation urbaine, dans le cadre d'une gouvernance partenariale mise en place entre la SNCF, la Commune de La Mulatière et la Métropole de Lyon.

Son caractère architectural, son accessibilité par les transports en commun et l'ampleur de ses bâtiments anciens ont fait émerger un positionnement du projet urbain autour de la culture et de l'économie productive liée à ce secteur professionnel. Plusieurs projets sont en cours, dont l'implantation de ressourceries professionnelles dédiées aux acteurs culturels, d'une part, et au bâtiment durable, d'autre part, ainsi que l'accueil des grands événements culturels métropolitains, dont les plus emblématiques sont les Nuits sonores, les biennales d'art contemporain et de la danse et le Lyon *Street Food Festival*.

Cette opération a fait l'objet d'études et travaux qui permettent l'implantation de ces grands événements dès leur édition 2024 sur le site désormais dénommé Les Grandes Locos, tout en préfigurant les objectifs de programmation du projet urbain.

Ainsi, par délibération du Conseil n° 2023-1619 du 27 mars 2023, la Métropole a approuvé l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme d'un montant de 17 243 000 € TTC, venant compléter l'individualisation partielle d'un montant de 427 000 € à partir de l'autorisation de programme études pour engager ce projet et, notamment, financer l'acquisition des halles 8 et 9, la réalisation d'études et travaux dans les halles 1, 9 et les bâtiments nord ainsi que sur les espaces extérieurs, les subventions aux acteurs culturels pour les études et travaux d'installation des événements sur le site.

## II - Aménagement du site pour le déroulement des événement culturels

En 2024, Les Grandes Locos accueilleront trois événements majeurs du paysage culturel métropolitain, qui se déroulaient jusqu'alors sur le site Fagor Brandt situé à Lyon 7ème, à savoir les Nuits sonores en mai, le Lyon *Street Food Festival* en juin et la Biennale d'art contemporain de septembre à début janvier 2025.

Ces événements culturels permettront pour la 1<sup>ère</sup> fois aux Grand Lyonnais d'avoir accès à cet ensemble patrimonial remarquable, jusque-là inaccessible au public, à l'exception de visites de groupes organisées pendant les Journées européennes du patrimoine 2023.

Les travaux à réaliser ont été répartis entre :

- la SNCF, propriétaire, qui assure notamment le clos et le couvert,
- la Métropole, qui réalise les travaux de mise en conformité des bâtiments (désamiantage, mise en sécurité, etc.) ainsi que les aménagements des espaces extérieurs. Les travaux réalisés par la Métropole ont débuté en avril 2023 et se dérouleront jusqu'en 2027, à l'achèvement des travaux dans les deux halles acquises. Les grands événements s'implanteront de manière évolutive entre 2024 et 2027, au fur et à mesure des étapes de réalisation des travaux dans les bâtiments existants et des aménagements extérieurs,
- les organisateurs des événements culturels, qui réalisent les travaux nécessaires à l'accueil et la tenue de leurs manifestations (sanitaires, réseaux secondaires de fluides, éclairages, aménagements extérieurs, etc.). Après concertation, les acteurs culturels ont décidé que l'association La Biennale de Lyon réalisera les travaux pour le compte des trois structures événementielles concernées.

Pour l'année 2024, les travaux se dérouleront de mi-février à mi-avril pour les halles 1, 9 et les espaces extérieurs et se poursuivront jusqu'en juin dans les bâtiments nord. Des travaux complémentaires auront lieu en 2025 et 2026 pour améliorer les conditions d'accueil des événements.

Le montant global des travaux à réaliser est estimé à 1 125 000 € HT, décomposé comme suit :

	Dépenses (en €)		Recettes (en €)
maîtrise d'œuvre et assistant à maîtrise d'ouvrage	92 000	Métropole	900 000
coordination technique, administrative et financière	26 000	Biennale de Lyon	107 000
études préalables (structures, bureau d'études technique, bureau de contrôle, fluides, etc.)	29 000	Arty Farty	70 000
déménagement, aménagement site (récupération et remontage des éléments Fagor, mise en place magasin et stockage, etc.)	120 000	Nomad Kitchen	48 000
aménagements halle 1 (démolitions, maçonnerie, électricité, équipements de sécurité, portes industrielles, serrurerie, chauffage-ventilation-climatisation (CVC), plomberie, plâtrerie, peinture)	439 000		
aménagements halle 9 (démolition, maçonnerie, électricité, équipements de sécurité, etc.)	37 000		
aménagement bâtiments nord (démolitions, maçonnerie, électricité, équipements sécurité, portes industrielles, serrurerie, CVC, plomberie)	50 000		

	Dépenses (en €)		Recettes (en €)
aménagement partie collective des bâtiments 20 et 7 (démolitions, maçonnerie, électricité, équipements sécurité)	22 000		
aménagements extérieurs (électricité, PC sécurité, accueil sud, signalétique)	160 000		
matériels, équipements (nuages 3D, gestion déchets, équipements modes doux, matériel logistique et technique, etc.)	150 000		
<b>TOTAL</b>	<b>1 125 000</b>		<b>1 125 000</b>

Il est proposé au Conseil que la Métropole accompagne les travaux nécessaires à l'installation des événements par l'attribution d'une subvention d'équipement de 900 000 € au profit de l'association La Biennale de Lyon.

### III - Aménagement des bureaux de l'association La Biennale de Lyon

Les bureaux de l'association La Biennale de Lyon étaient situés sur le site Fagor Brandt jusqu'à sa fermeture en janvier 2024.

Depuis, l'association est devenue locataire de la SNCF sur le site de l'ancien-technicentre. Elle occupe le bâtiment 20 pour ses bureaux et le bâtiment 7 de manière mutualisée avec l'association Arty Farty pour du stockage de matériel et des ateliers.

Le budget prévisionnel global de rénovation des bureaux et du local stockage/ateliers est de 300 000 € HT, décomposé comme suit :

	Dépenses HT		Recettes
maîtrise d'œuvre	43 000	Métropole	150 000
études et contrôles techniques	20 180	Biennale de Lyon	150 000
lot 1 : démolition, curage	31 058		
lot 2 : plâtrerie, reprises sols, menuiseries extérieures, plomberie	95 000		
lot 3 : courants forts	64 783		
lot 4 : courants faibles	21 453		
lot 5 : menuiseries, agencement	24 526		
<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>		<b>300 000</b>

Il est proposé au Conseil que la Métropole accompagne la rénovation des bureaux et du local de stockage/ateliers occupés par l'association La Biennale de Lyon par l'attribution d'une subvention d'équipement de 150 000 € au profit de l'association La Biennale de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'attribution de subvention d'équipement, au profit de l'association la Biennale de Lyon :

a) - d'un montant de 900 000 € dans le cadre des travaux d'installation des évènements culturels sur le site des Grandes Locos à la Mulatière, selon l'échéancier suivant :

- 810 000 € en 2024,
- 45 000 € en 2025,
- 45 000 € en 2026,

b) - d'un montant de 150 000 € dans le cadre de la rénovation des bureaux et du local de stockage/ateliers sur le site des Grandes Locos, selon l'échéancier suivant :

- 150 000 € en 2024,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association La Biennale de Lyon, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains individualisée le 27 mars 2023 pour un montant total de 17 670 000 € en dépenses, à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 960 000 € en 2024,
- 45 000 € en 2025,
- 45 000 € en 2026,

sur l'opération 0P06O7092.

**4° - La somme** à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et suivants - chapitre 204, pour un montant de 1 050 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 12 mars 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-320059-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
---